



Compte rendu de la 6^{ème} réunion du Comité de Suivi Opérationnel (CSO) et du Comité de Suivi National (CdSN) conjoint du Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Ecosystèmes Fragiles du Tchad (APEF) et du Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles d'Afrique Centrale (ECOFAC 6) /volet Tchad



N'Djamena, 10 mars 2021

I. INTRODUCTION

En marge de la mise en œuvre du Programme APEF, un Comité de Suivi Opérationnel (CSO) a été mis en place par Arrêté n° 0014/PR/PM/MEP/SG/APEF/2017 du 03 octobre 2017 par le Ministère de l'Environnement et de la Pêche (MEP), Maître d'œuvre. Le CSO est mis en place pour le suivi opérationnel et technique du Programme (aspects techniques, administratifs et financiers) sous la présidence du Directeur Général du MEP. Il se réunit trimestriellement en session ordinaire.

À titre exceptionnel, le CSO a été établi pour suivre deux Programmes : le Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad (APEF) et le volet Tchad du Programme d'Appui pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles (ECOFAC 6), pour favoriser les synergies et la cohérence entre ces deux Programmes relevant respectivement du PIN-11^{ème} FED/Tchad et du PIR-11^{ème} FED/Afrique Centrale. A cet effet, le comité a été rebaptisé CSO_CDSN APEF-ECOFAC VI. Un arrêté est introduit à la signature de l'ON pour formaliser cet nouveau dispositif.

C'est dans cette optique que la 6^{ème} réunion dudit comité CSO_CDSN a eu lieu ce 10 Mars 2021 à l'hôtel la Résidence (N'Djamena), sous la présidence de Monsieur **YAMTIBAYE Théophile**, Directeur Adjoint de la Faune et des Aires Protégées (DFAP), représentant le Directeur Général du Ministère de l'Environnement et de la Pêche, Président du comité de suivi opérationnel empêché. Cette réunion qui s'est déroulée de 09h 30mn à 14h 30mn a vu la participation de 33 invités dont le Représentant du CEEAC et l'assistant technique régional d'ECOFAC 6 (cf. Liste en annexe ci-jointe). Ont pris part également des représentants de la DUE régionale à Libreville par vidéoconférence. Il faut noter que pour le programme ECOFAC VI, la tenue de cette 6^{ème} réunion est considérée comme une réunion de suivi annuelle dont le résultat permettra d'organiser le prochain Copil régional ECOFAC VI.

1. Ordre du jour

☞ Les différentes interventions

- Intervention du Représentant de la DUE ;
- Intervention du Représentant de la CEEAC ;
- Mot d'ouverture du Président du comité.

☞ Présentation des membres et adoption de l'ordre du jour ;

☞ Suivi des recommandations de la 5^{ème} réunion du CSO_CdSN ;

☞ Etat d'avancement et difficultés des différents projets et programmes

1. Etat d'avancement et difficultés de la Coordination du Programme APEF ;
2. Etat d'avancement et difficultés du Grand Écosystème Fonctionnel de Zakouma ;
3. Etat d'avancement et difficultés de la Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi ;
4. Etat d'avancement et difficultés du Projet de l'ONG SOSSIF ;
5. Etat d'avancement et difficultés du Projet de l'UICN ;
6. Etat d'avancement et difficultés du POROA ;
7. Etat d'avancement et difficultés du Projet AOUK.

☞ Échanges

☞ Présentation des programmations des différents projets et programmes

1. Programmation du Programme APEF
2. Programmation du GEFZ et du GEFZ-Développement

3. Programmation de la RNCE
4. Programmation du Projet de l'ONG SOSSIF
5. Programmation du Projet de l'UICN
6. Programmation du POROA
7. Programmation du Projet AOUK

👉 Échanges

👉 Recommandations

Cérémonie d'ouverture

L'ouverture de la réunion du comité a été marquée par trois interventions :

Partenaire technique et financier du Ministère en charge de l'environnement du Tchad depuis plus de trente (30) ans, l'UE à travers son représentant, Monsieur Didier CARTON, premier conseiller de la Délégation de l'UE au Tchad a été le premier à prendre la parole. Dans son allocution, le conseiller a rappelé les conclusions de l'évaluation à mi-parcours qui vient de s'achever et attiré l'attention des deux opérateurs de mise en œuvre SOSSIF et UICN sur le retard encouru et de la nécessité pour eux de mettre les bouchées doubles afin de le rattraper conformément à recommandation de cette évaluation. Il est revenu sur le respect des engagements pris entre les différentes parties prenantes quant à l'accord de partenariat public privé (PPP) dont l'UE encourage fortement et ne serait pas prête à revenir en arrière. Il a annoncé le soutien de l'UE dans la mise en œuvre de deux autres programmes dont l'un autour du fleuve Chari et l'autre en complément du PIR au Tchad dans la programmation multi annuelle (2022 – 2027). Ensuite, il a exprimé son inquiétude sur la poursuite de nouvelles prospections minières qui compromettent et entravent les efforts de l'UE dans le domaine de la protection de l'environnement au Tchad et la volonté de l'UE de poursuivre son appui à ce secteur dans la programmation future. Il a clos son intervention en encourageant le comité conjoint des deux programmes (APEF et ECOFAC 6) qui sont complémentaires.

Le Représentant de la CEEAC, Monsieur Jean NDJOYA pour sa part, a rappelé que la CEEAC assure la maîtrise d'ouvrage du Programme Indicatif Régional ECOFAC 6 et conformément à la chaîne de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce programme au Tchad, la CEEAC s'appuie sur l'Ordonnateur national qui interagit avec les différents ministères sectoriels qui concourent à la protection de l'environnement, à la conservation de la biodiversité et au développement socio-économique. Il a ensuite souligné que le Programme ECOFAC 6 appuie deux Aires Protégées au Tchad à travers deux projets :

- Le Projet d'Appui à l'aménagement de la Réserve de Faune de Ouadi Rimé - Ouadi Achim et à la gestion durable de sa biodiversité » (POROA), mis en œuvre par le Sahara Conservation Fund ;
- Le Projet d'Appui à la préservation de la biodiversité de l'Aouk » (Projet Aouk), mis en œuvre par African Park Networks.

Mais aussi, en marge du programme ECOFAC 6, six autres aires protégées bénéficient d'un financement de l'Union européenne au Tchad, dans le cadre du Programme Indicatif National, le Programme APEF.

Selon le Représentant de la CEEAC, l'ensemble de ces aires Protégées concourt à la mise en place d'un réseau régional d'aires Protégées, partie intégrante du système de l'économie verte prônée par les Chefs d'Etats d'Afrique centrale et portée par la CEEAC. Enfin, il a insisté sur la capitalisation de l'expérience et des

leçons apprises dans la mise en œuvre des différents projets qui seront présentés pour alimenter les plaidoyers indispensables à la CEEAC dans sa démarche de diplomatie environnementale au sein de ses Etats membres et à l'international.

Dans son mot d'ouverture, le DFAP adjoint, représentant le Directeur Général du MEP, Président du CSO-CdSN a rappelé le cadre formel de ce comité qui permet de suivre et examiner les aspects techniques, administratifs et financiers de ces deux programmes au Tchad et de préparer, le cas échéant, les réunions des Comités de Pilotage. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants, salué la présence du représentant de la CEEAC et de l'assistance régionale de ECOFAC 6 avant d'exhorter les participants à des débats constructifs et fructueux pour le succès de cette 6^{ème} réunion du comité tout en comptant sur l'expérience de chaque membre. Sur ce point, le 6^{ème} comité des deux programmes a été officiellement ouvert.

Les différents présentateurs (le Coordonnateur du Programme APEF, les Directeurs des Parcs et Réserves et les Chefs des projets) se sont succédés pour faire le bilan de la mise en œuvre des activités (décembre 2020 – février 2021) et la programmation trimestrielle (mars 2021 - mai 2021) à la demande du Président. Enfin, les échanges sur les différentes présentations et programmations assorties de quelques recommandations ont mis fin aux activités du 6^{ème} comité.

II. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA 5^{ème} CSO/CdSN

N°	RECOMMANDATION/ DECISION	RESPONSABLE DE L'EXECUTION	DELAI D'EXECUTION	SUIVI DE RECOMMANDATION	TAUX
1	Encourager la collaboration entre UICN et APN dans le GEFZ	UICN/APN/CN APEF	Continue	Deux rencontres ont eu lieu entre UICN et APN. Un partenariat de synergie d'actions et de collaboration est en vue	50%
2	Accélérer le processus de la signature des accords internes entre les codemandeurs et UICN afin que toutes les équipes soient opérationnelles sur terrain dans le GEFZ	UICN	Plutôt possible	Tous les codemandeurs ont signé leur contrat et les recrutements se poursuivent	100%
3	Clarifier les activités à réaliser par le codemandeur UICN dans les Lacs Ounianga, Borkou et Tibesti avec des échéanciers précis.	SOSSIF	Plutôt possible	Un plan de travail accéléré a été mis en place par UICN pour rattraper le retard	100%
4	SOSSIF en tant que chef de file doit davantage suivre et coordonner les activités réalisées par ses codemandeurs	SOSSIF	Continue	SOSSIF s'engage à corriger son aspect management par rapport au suivi et coordination de ses	100%

				codemandeurs	
5	Proposer une stratégie pour que l'activité liée aux cultures maraichères perdure après le projet.	SOSSIF	Plutôt possible	Un plan de mise en réseau des groupements féminins dans le domaine des cultures maraichères est en gestation	30%
6	Envoyer les présentations et programmations à la coordination APEF au moins dix jours avant le CSO. Se limiter juste à la programmation des activités trimestrielles et présenter l'état d'avancement par rapport au trimestre	CN APEF et tous les opérateurs	Pendant la préparation du prochain CSO	Non suivie par certains opérateurs.	28% (2 projets sur 7)
8	Poursuivre la pré-sélection, assurer la formation et suivre le processus d'intégration des écogardes à la fonction publique.	MEP/Gestionnaires des AP	Dès que possible	En cours	30%
9	Saisir le Ministère des Finances et du Budget afin de faciliter le processus de dédouanement	Service FED/CN APEF	Avant le prochain CSO	Non exécutée	0%
10	Accélérer la signature de l'arrêté conjoint portant révision de l'arrêté mettant en place le CSO/CdSN.	MEP/ON FED	Avant le prochain CSO	Non exécutée	0%

NB : Les deux recommandations non suivies sont reconduites pour le prochain trimestre

III. POINTS DE DISCUSSION

Les points ayant fait l'objet de discussion pour cette 6eme réunion du Comité de Suivi Opérationnel sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Points	Synthèse des discussions	Recommandations	
		Actions à mener	Responsable
A. Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme du Programme APEF			
1. APN/RNCE	<p>- L'implication de l'ANADER dans la formation des groupements féminins maraichers dans la RNCE : Le projet travaille avec tous les services déconcentrés de l'Etat (y compris ANADER) dans la province.</p> <p>- Le mécanisme de gestion des déchets collectés au niveau de Fada : Le projet a mis en place toute une logistique allant de la collecte jusqu'à la destruction de ces déchets collectés. Le projet a signé un protocole de collaboration avec la commune de Fada à cet effet.</p>		
2. CN APEF	<p>- L'atelier de restitution du projet de loi 14/2008 : Cette loi est en révision (préparation du projet de loi et de deux textes d'application en cours) par le Programme APEF en collaboration avec le comité de révision des textes du MEP avec l'implication et la participation des tous les services du MEP. C'est ainsi qu'un atelier de restitution/validation est prévu à cet effet.</p>		
	<p>- Les schémas provinciaux d'aménagement du territoire : Le schéma provincial du Salamat existe, une révision sera faite après les conclusions de l'état des lieux. Pour le Guera, c'est l'élaboration d'un nouveau SPAT.</p>		
3. SOSSIF	<p>- Durabilité des cultures maraichères : Mise en place un mécanisme de pérennisation de cette action.</p> <p>- Origine des semences distribuées dans les Lacs Ounianga : Les semences sont en provenance des pays voisins. Il faut privilégier dans l'avenir l'acquisition des semences produites au niveau national ou provincial par des instituts ou producteurs agréés. Il est important d'impliquer la Direction des Semences du Ministère de l'Agriculture</p>	Poursuivre le processus de mise en réseau des groupements maraichers avec l'appui des services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture.	SOSSIF

4. RNCE et GEFZ	<p>- La révision des accords de Partenariat Public privé (PPP) : Lors du passage du Maréchal du Tchad en décembre dernier, il a été instruit que les révisions des accords se feront après l'évaluation à mi-parcours (2022) autorisant ainsi la tenue des conseils de gouvernance et d'administration. Malheureusement, les conseils d'administration sont suspendus alors que leur tenue ne remet en cause en aucun cas la poursuite de la négociation (les conseils de gouvernance quant à eux ont eu lieu). Selon le représentant du Ministère en charge du Tourisme, des instructions claires ont été données pour la suspension des conseils d'Administration en attendant la révision des accords par les plus hautes autorités du Tchad ; il a donc demandé à APN (GEFZ et RNCE) de suspendre toutes les activités en lien avec la révision des accords jusqu'à la finalisation dudit PPP et qui ne sont pas possible sans le CA.</p> <p>Certains participants ont demandé de mettre parmi les recommandations la reprise de CA de RNC et PNZ mais elle n'a pas été retenue par faute de consensus. Le souci de ces participants est qu'une partie des activités sont mise en œuvre par APN est que la non-tenue des CA retardera l'exécution de certaines activités et donc l'atteinte de certains résultats. De plus la non-tenue des CA n'est pas en lien avec la révision des accords.</p>		
5. UICN	<p>- Acquisition des moyens roulants : les véhicules et motos acquis par l'UICN sont bloqués à la douane. Selon la douane, le dédouanement de ces moyens roulants nécessite un accord de projet dédié aux ONG alors que l'UICN est une Organisation Internationale et qui a un accord de siège avec le Gouvernement du Tchad.</p>		
B. Difficultés/contraintes rencontrées par le Programme APEF.			
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Covid-19 et ses conséquences telles que : arrêt de certaines missions des experts d'appui court terme, restrictions imposées dans le cadre des visites touristiques (test PCR négatif) et déplacement non permis de l'étranger, limitation des visiteurs, baisse du taux de fréquentation et des revenus ; ☞ Révision des Accords du PPP qui bloque la mise en œuvre de certaines activités ; ☞ Les conditions (préalables) non réunies pour réaliser la formation des gardes ; ☞ Appropriation encore faible du dossier du village Bône (relocalisation) par les autorités du Guéra et retard pris pour la signature du mémorandum pour la relocalisation des champs du village Kiéké hors du PNZ ; ☞ Retard dans la signature du Décret rectificatif portant création de la RNCE ; ☞ La non organisation des Conseils d'Administration du GEFZ et de la RNCE ; ☞ Retard de l'intégration des éco gardes. 			
C. Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme, difficultés/contraintes rencontrées du Programme ECOFAC 6.			
ECOFAC 6	- L'organisation prochaine du COPIL de ECOFAC 6 à N'Djamena : Mettre à jour	Récapituler et valider les recommandations du	SFED

	tous les documents administratifs et financiers pour la tenue de cet évènement	dernier CSO_CdSN	
		Actualiser et rendre compte l'exécution financière de ECOFAC 6	

D. Difficultés/contraintes rencontrées du Programme ECOFAC 6

- ☞ Eloignement géographique de la base du projet Aouk ;
- ☞ Pandémie COVID-19 avec ses conséquences sur la réalisation de certaines activités.

E. Les points de discussions d'ordre général

	- La non-conformité des modèles et le non-respect de l'échelle de temps des présentations et programmations des activités des projets/Programmes : Toutes les présentations et programmations doivent parvenir à la CN APEF au moins dix jours avant le CSO_CdSN afin qu'elles soient harmonisées.	Envoyer les fiches et les présentations, respectivement dix et trois jours avant le CSO_CdSN. Se limiter juste à la programmation des activités trimestrielles et présenter l'état d'avancement par rapport au trimestre	CN APEF et tous les opérateurs
	- La Formation et l'intégration des écocardes dans les aires protégées : L'indisponibilité des équipements et matériels entrave la formation des éco gardes. Le processus d'intégration des éco gardes de certaines AP est toujours d'actualité.	Accélérer le processus d'intégration des éco gardes, leur formation et leur dotation en armes et munitions.	MEP/Gestionnaires des AP
	- La lenteur dans le dédouanement des matériels et équipements affecte la mise en œuvre des activités : Une collaboration entre l'ON FED et le Ministère des Finances et du Budget (MFB) s'avère nécessaire pour améliorer le processus de dédouanement. - La Co signature des accords de projet par le MFB : Pour éviter des retards dans l'acquisition des matériels et équipements dans la mise en œuvre des projets, il est indispensable de faire cosigner les accords des projets à temps par le Ministre en charge du Plan et le MFB.	Saisir le Ministère des Finances et du Budget afin de faciliter le processus de dédouanement. Inviter les projets à prendre des dispositions à temps pour faire cosigner les accords du projet par le Ministre en charge de Plan et le MFB en collaboration avec le SPONGAH	Service FED/CN APEF
	- Le projet d'arrêté conjoint MEP/ON FED portant révision de l'arrêté mettant en place le CSO/CdSN : Ce projet d'arrêté souffre de par sa spécificité à être cosigné par deux ministres.	Accélérer la signature de l'arrêté conjoint.	MEP/ON FED

	<p>Les mécanismes de transfert des compétences des projets : les stratégies de transfert de compétence aux universités et aux techniciens nationaux sont prises en compte dans la conception et la mise en œuvre des activités mais au vue des besoins énormes, il serait indispensable de les accentuer ou renforcer afin de pérenniser les actions entreprises.</p>		
	<p>Les synergies d'actions pour la lutte contre les feux de brousse : Au vu des dégâts causés chaque année par les feux de brousse, une synergie d'action et des partenariats entre les différents projets (stratégies, partage des connaissances et techniques) serait un atout.</p>		

IV. ANNEXES

- Liste de présence ;
- Présentations et programmations des différents programmes et projets.

De commun accord avec le Président par intérim du CSO, les participants ont retenu la date du 15 juin 2021 comme date indicative de la prochaine réunion du CSO_CdSN.

Fait à N'Djamena, le 10 mars 2021

Le rapporteur